

Compte rendu de la brève réunion avec la commission d'urbanisme le 29 mars 2016 à 18h

Étaient présents :

Michel Cazenave (Conseiller délégué à la commission d'urbanisme)
Guy Bardou (3^e adjoint titulaire à la commission d'urbanisme)
Henri Perez (Conseiller titulaire à la commission d'urbanisme)
Alain Barthe (pour l'Association UrbaNef)

Pour rappel, Mr Barthe avait demandé cette réunion en Mairie il y a une dizaine de jours. L'employée de Mairie à appelé en sa présence Mr Cazenave qui a accepté cette réunion à la date qui lui convenait le mardi 29 mars 2016 à 18h.

Le vendredi à 11h30, veille du long week-end de Pâques, l'employée de Mairie nous avait rappelé pour dire que Mr Cazenave annulait cette réunion sans pouvoir en indiquer le motif.

Mr Barthe a répondu qu'il maintenait cette réunion et que la présence de Mr Cazenave n'était pas indispensable s'il ne désirait pas y être, la réunion pouvant se faire sans lui.

La Mairie à rappelé quelques minutes plus tard pour nous dire que la réunion se ferait avec Mr Bardou et Mr Perez puisque Mr Cazenave n'y viendrait pas.

Le moment étant venu pour cette réunion, Mr Cazenave qui était alors présent en Mairie, a choisi d'y participer, mais on nous a annoncé d'emblée que la réunion sera très écourtée et ne pourra durer qu'un quart d'heure faute de temps. Nous devons nous en contenter.

Nous avons donc énoncé rapidement les principaux points qui nécessiteraient une concertation plus large, car ces points sont sujets à controverses et versent dans le deux poids, deux mesures, voire le clientélisme.

Nous avons pointé du doigt les choses suivantes dont certaines sont importantes :

L'association UrbaNef a une volonté de transparence, et ce serait une erreur de vouloir la censurer. (Lecture de l'article 11 de la déclaration des droits de l'homme de 1789)

Nous avons pu parler des anomalies relevées, nous avons demandé davantage de concertation et nous avons mis en doute l'impartialité de cette étude du PLU :

Nous avons dit que l'étude est subjective, orientée, avec des erreurs et des points importants oubliés. Dans cette étude, la viticulture passe au premier plan au détriment des autres zones agri-paysagères. L'étude ne parle ni de la tendance à l'arrachage spécifique à Neffiès, ni de la déficience hydrique en plaine qui est aussi en cause.

Des habitations qui se trouvent exactement dans la même configuration sont traités différemment. Nous avons montré trois cas identiques traités de trois façons différentes.

Des conflits familiaux pourraient se faire jour au vu des incohérences rapportées.
Des conflits d'intérêts sont apparus car la directrice du bureau d'études a de la famille à Neffiès, notamment sur des parcelles attenantes ou concernées par le PLU.

D'après la définition des « dents creuses » en urbanisme, beaucoup de parcelles violettes et répertoriées sur le tableau de la planche #5 de l'étude ne seraient pas des dents creuses. Plusieurs parcelles qui sont considérées comme des dents creuses ne sont pas entourées de parcelles bâties ou de voirie mais sont juste bordées par la campagne avoisinante, ou des parcelles non bâties, ou encore sont des parcelles agricoles.

Plusieurs dents creuses existantes, qui ne sont pas enclavées, ne sont pas répertoriées. Nous avons dit qu'il y a aussi beaucoup de dents creuses enclavées en zone urbanisée.

Mr Cazenave a dit qu'il perdait son temps, Mr Barthe lui a rappelé qu'il avait déjà annulé cette réunion et pouvait partir s'il voulait, mais il est quand même resté assis avec nous.

Mr Bardou a dit que ces questions concernaient le plan de zonage qui n'était pas défini. Alors que signifie la limite portée en zone U sur les planches exposées en Mairie ? Et justement, nous leur avons suggéré de tenir compte de nos remarques par la suite.

Nous avons dit qu'avec l'argent utilisé pour des forages qui fonctionnent peu, nous aurions pu utiliser cet argent pour autre chose plus utile à la collectivité, surtout que nous allons finalement bientôt raccorder Neffiès à l'eau de la vallée de l'Hérault par obligation.

Enfin, nous avons informé les élus qu'ils n'auront plus le monopole de la parole publique car cette époque est révolue avec internet et que dorénavant, il faudra partager ce privilège.

Les documents suivants ont été remis aux élus à l'occasion de cette réunion de 15 minutes :

- Une liste de questions qui n'ont pas toutes pu être posées lors de la réunion publique et qui avait déjà été remise au bureau d'études lors de cette réunion publique du 12 février 2016.
- Un plan de réflexion sur l'implantation des dents creuses, a été remis dans la perspective d'une réunion ultérieure et dans le cadre de la concertation pour la révision du PLU.
- Une copie de la lettre envoyée à Mr Bedos en réponse à ses fausses allégations en public. Explication a été faite aux élus que Mr Bedos n'a pas daigné retirer ce pli recommandé.

Vous trouverez prochainement un document récapitulatif de plusieurs pages qui sera publié prochainement sur le site d'UrbaNef pour résumer les points que nous avons essayé de développer en quinze minutes lors de cette réunion courte mais intense.

A Neffiès, il y a de fortes velléités de censure de la part des élus, mais ce sera difficile pour eux d'empêcher la concertation qui veut s'exprimer et la transparence qui vient.

Pour L'association UrbaNef,

Alain Barthe